

GAGNEZ UN VOYAGE À L'ÎLE STANLEY

GÉNÉRALITÉS

Les présentes conditions générales (le « Règlement ») s'appliquent à la campagne « GAGNEZ UN VOYAGE À L'ÎLE STANLEY » (la « Promotion »). En participant à la Promotion, chaque participant accepte d'être lié par le présent Règlement et confirme qu'il a lu et compris notre Avis de confidentialité à l'adresse stanleyblackanddecker.com/privacy-policy/global-privacy-policy.

Veuillez également voir comment nous limitons notre responsabilité envers vous dans la section « Responsabilité » ci-dessous.

1. **Promoteur** : Stanley Black & Decker Benelux, Egide Walschaertsstraat 16 2800 Malines, Belgique (« Promoteur »).
2. **Période d'inscription**: La promotion est ouverte aux inscriptions entre le 01/10/2025 et le 08/11/2025. ("Période d'inscription").
3. **Période de participation** : La Promotion ouvre à la participation le 01/10/2025 et se termine le 08/11/2025 (« Période de participation »). Toutes les participations doivent être soumises avant le 08/11/2025 à 23:59:59 (« Date de clôture »). Les participations effectuées avant le 01/10/2025 ou après la date de clôture seront considérées comme invalides.
4. **Éligibilité** : La participation est ouverte aux personnes qui résident légalement en **Belgique ou aux Pays-Bas et qui sont âgées d'au moins 18 ans au moment de l'inscription**. La Promotion n'est pas ouverte aux employés et aux sous-traitants de l'Organisateur ou de tout administrateur ou fournisseur de prix de la Promotion, à leurs familles et à leurs ménages et à toute personne professionnellement impliquée ou impliquée dans la Promotion.
 - (a) **Pour soumettre une participation** : Pendant la Période de Participation, les Participants doivent s'inscrire sur la page prévue à cet effet. Ils doivent remplir toutes les informations demandées et formuler une réponse valable aux questions posées.
 - (b) Les participants qui ont besoin d'aide pour leur participation doivent envoyer un e-mail à l'Organisateur au stanley.marketing@sbdinc.com avant la fin de la période de participation.
 - (c) Une fois qu'un participant a soumis sa participation conformément aux présentes conditions générales, un message s'affiche à l'écran pour l'informer que sa participation a été soumise avec succès, ainsi qu'un courriel de confirmation automatisé.
 - (d) Seules les participations qui satisfont aux conditions d'admissibilité et aux restrictions de participation énoncées ci-dessus seront considérées comme valides (les « **participations valides** »).
5. **Participations** : Chaque inscrit admissible gagnera une (1) participation à la promotion. Pendant la période de promotion, une seule participation par personne et par foyer est autorisée.
6. **Prix** : Il y a deux (2) prix (le « **Prix** ») à gagner dans le cadre de cette Promotion. Un (1) prix sera attribué à un gagnant en Belgique et un (1) prix sera attribué à un gagnant aux Pays-Bas. Le Prix consiste en un voyage de sept (7) jours/six (6) nuits au Cap et à Plettenberg Bay, en

Afrique du Sud, pour le Gagnant et un (1) invité (18+ ans au moment du vol aller) à effectuer du 5 au 12 mars 2026 (Groupe A) et du 8 au 15 mars 2026 (Groupe B) et comprend les éléments de prix suivants (le « **Prix** ») :

Le vainqueur sera dans le groupe A - 5 - 12 mars 2026

- (i) Billet d'avion aller-retour en classe économique au départ d'un grand aéroport près du domicile du gagnant à destination du Cap , en Afrique du Sud
- (ii) Transferts privés de l'aéroport en Afrique du Sud
- (iii) Vols intérieurs à destination de George, Afrique du Sud au départ de Cape Town, Afrique du Sud
- (iv) Trois (3) nuits d'hébergement dans un hôtel 4 étoiles à Plettenberg Bay, en Afrique du Sud, sur l'île STANLEY, et en fonction du séjour du gagnant et de son invité dans une (1) chambre standard.
- (v) Trois (3) nuits d'hébergement dans un hôtel 4 étoiles au Cap, en Afrique du Sud, en fonction du séjour du gagnant et de son invité dans une (1) chambre standard.
- (vi) Repas et boissons pour le gagnant et son invité : 6 petits-déjeuners, 5 déjeuners, 5 dîners sont inclus
- (vii) Les repas sont basés sur un repas de trois plats avec une sélection limitée d'options pour chaque plat. Les déjeuners et dîners comprennent deux boissons par personne, avec un choix de bières, de vins et de boissons non alcoolisées. Les exigences alimentaires peuvent être prises en compte, mais doivent être communiquées à l'avance.
- (viii) Programme d'activités, y compris :
 - a. Excursion en bateau fluvial
 - b. Kajakken dans le parc national de Tsitsikamma
 - c. Tour en tyrolienne Luifel
 - d. Promenade le long de la côte
 - e. Dégustation
 - f. Braai BBQ
 - g. Excursion à la montagne de la Table
 - h. Big Five Jeu Safari
 - i. Visite de la péninsule du Cap

7. **Conditions du prix** : Les conditions et exclusions suivantes s'appliquent au prix :

- (i) Le prix **exclut** tous les coûts et dépenses encourus par le gagnant et les invités qui ne sont pas expressément mentionnés ci-dessus, y compris : (i) tout transport supplémentaire ; (ii) tout autre aliment ou toute autre boisson ; (iii) toute option d'hébergement supplémentaire ; (iv) l'assurance voyage et médicale, les visas et autres documents de voyage requis ; (v) tout test COVID-19, vaccination et/ou

quarantaine ou auto-isolément requis ; (vi) toute dépense discrétionnaire supplémentaire ; (vii) tous les services hôteliers discrétionnaires, y compris le service de chambre et les services de blanchisserie ; (viii) les pourboires et gratifications ; et (ix) toutes les taxes afférentes.

- (ii) Les dates de voyage sont à la discrétion de l'Organisateur et sous réserve de la disponibilité des vols, de l'hébergement et d'autres éléments du prix. Si le gagnant n'est pas en mesure de voyager aux dates indiquées, le prix sera annulé.
- (iii) L'assurance voyage n'est pas incluse dans le prix et il est de la responsabilité du gagnant de souscrire une assurance adéquate avant le départ, y compris une couverture pour les problèmes de santé préexistants.
- (iv) Le gagnant et ses invités sont seuls responsables de s'assurer qu'ils sont en mesure de voyager aux heures convenues aux dates pertinentes, y compris d'avoir ou d'obtenir des passeports valides (d'une validité d'au moins six mois après les dates de voyage) et tous les visas et autres documents de voyage requis. Il n'y a pas d'autres heures et dates disponibles.
- (v) Toutes les réservations de voyage, d'hébergement et autres réservations liées au prix sont effectuées par une agence de voyages tierce ; Element London Limited (agissant au nom de l'organisateur) et le choix des vols, des hôtels et des autres éléments du prix sont à la seule discrétion de l'organisateur.
- (vi) Tous les éléments du prix doivent être utilisés dans le même itinéraire. Le gagnant et ses invités n'ont droit à aucune portion ou élément inutilisé du prix.
- (vii) Une carte de crédit sera demandée au gagnant lors de l'enregistrement à l'hôtel pour couvrir les éventuels extras , de sorte que le gagnant doit être en mesure d'en fournir une et de couvrir ces frais.
- (viii) L'Organisateur n'est pas responsable des tests de voyage, des vaccinations ou des restrictions liés à la COVID-19 applicables au gagnant et aux invités, y compris, mais sans s'y limiter, les coûts ou les conditions associés à la quarantaine ou à l'auto-isolément. Le gagnant et ses invités sont responsables de s'assurer qu'ils se conforment à toutes les lois, règles, procédures et protocoles applicables liés à la COVID-19 en ce qui concerne le prix.
- (ix) Les prix sont soumis à toutes les conditions applicables en matière de billet, d'hôtel, de lieu et de transport. Le gagnant et ses invités doivent se conformer pleinement à ces conditions générales ainsi qu'à toutes les lois et réglementations applicables au prix (y compris en ce qui concerne la santé et la sécurité). L'Organisateur ne sera pas responsable envers le gagnant ou les invités si le gagnant et/ou les invités ne sont pas en mesure de bénéficier pleinement du prix ou si l'entrée dans un lieu est refusée ou priée de quitter en raison du non-respect des conditions du billet, de la loi applicable ou à la suite d'un comportement inapproprié.

8. **Transférabilité :** Les prix ne sont ni transférables, ni remboursables, ni échangeables et aucune alternative en espèces n'est disponible. Toutefois, si cela s'avère nécessaire pour des

raisons indépendantes de la volonté de l'Organisateur (par exemple, lorsqu'un élément du Prix est indisponible ou change pour quelque raison que ce soit), le Prix (ou tout élément du Prix) peut être modifié ou échangé contre une alternative appropriée à la discrétion de l'Organisateur. Cela peut se produire, par exemple, si le prix ou une partie de celui-ci n'est pas disponible en raison de restrictions liées à la COVID-19, de conditions météorologiques défavorables, de changements de vol, de la disponibilité d'hôtels et d'activités.

9. **Sélection des gagnants :** Toutes les participations éligibles seront inscrites à un tirage au sort pour déterminer les gagnants des prix le ou vers le **19/11/2025**. Les gagnants seront les participants dont les noms seront tirés au sort parmi toutes les participations admissibles.
10. **Avis aux gagnants :** Les gagnants seront avisés par téléphone et/ou par courriel à l'aide des coordonnées recueillies au moment de l'inscription dans les trois (3) jours suivant la fin du processus de sélection du gagnant. L'Organisateur s'efforcera raisonnablement de contacter le Gagnant, mais il est de la responsabilité du Gagnant de vérifier son adresse e-mail (y compris son dossier spam) et sa messagerie vocale pour la réception de la notification.
11. **Réclamation du prix :** Le gagnant doit réclamer son prix dans les 14 (quatorze) jours suivant la première notification des gains par l'Organisateur en fournissant les informations demandées dans la notification des gains. Pour le grand prix, les informations requises comprendront des détails sur le gagnant et ses invités nominés afin que la cérémonie de remise des prix puisse être organisée. Le gagnant et son invité doivent également remplir et signer un formulaire de renonciation et d'exonération : (i) accepter le présent règlement, y compris en ce qui concerne la responsabilité, (ii) confirmer qu'ils sont admissibles et disponibles pour participer au prix ; et (iii) reconnaître et accepter la responsabilité personnelle des risques pour la santé et la sécurité associés à la participation au prix.
12. **Remise du prix :**

Tous les éléments de la cérémonie de remise des prix et les réservations du grand prix seront organisés par Element London Limited de l'organisateur, qui contactera le gagnant après avoir réclamé le prix pour organiser tous les vols, l'hébergement et autres arrangements de voyage nécessaires. Tous les documents de voyage seront remis par courrier ou par e-mail en temps utile avant le départ.
13. **Confiscation : Le prix concerne un voyage en mars 2026 et est donc sensible au temps.** Si un gagnant ne réclame pas son prix dans les 14 jours suivant la notification initiale ou ne fournit pas les informations requises par l'Organisateur, l'Organisateur se réserve le droit de disqualifier le gagnant et de sélectionner un autre gagnant. Le gagnant alternatif sera sélectionné en utilisant le même processus que le processus de sélection aléatoire original et devra fournir la même confirmation dans le même délai que le gagnant initial.
14. **Responsabilité :** Rien dans le présent règlement ne limite ou n'exclut la responsabilité d'une personne en cas de décès ou de blessure corporelle causée par la négligence, la fraude ou toute question pour laquelle la responsabilité ne peut être limitée ou exclue par la loi. En particulier, les consommateurs ont des droits légaux à l'égard des produits défectueux ou non conformes à la description et des services qui ne sont pas exécutés avec un soin et une compétence raisonnables et ces droits légaux ne sont pas affectés par tout ce qui est dans le présent Règlement. Toutefois, dans la mesure permise par la loi, l'Organisateur ne sera pas responsable de : **(i) la mort ou les dommages corporels**. L'Organisateur n'est pas responsable de tout décès, invalidité, blessure corporelle ou action de quelque nature que ce soit qui

pourrait survenir pendant ou en relation avec la Promotion ou l'acceptation ou la jouissance du Prix, si elle n'est pas causée par la négligence ou la rupture de contrat de l'Organisateur ou de toute autre personne ; **(ii) Perte inattendue (« imprévisible »)**. L'Organisateur n'est pas responsable de toute perte subie par le Participant ou toute autre personne (que ce soit en raison de la négligence de l'Organisateur ou d'une violation du présent Règlement ou autre) s'il n'était pas évident qu'une telle perte serait subie et rien de ce que le Participant ou toute autre personne a dit à l'Organisateur avant de participer à cette Promotion. signifiait que l'organisateur aurait dû s'attendre à ce qu'il se produise (donc, en droit, le dommage était « imprévisible ») ; **(iii) Perte évitable**. L'Organisateur ne sera pas responsable de toute perte subie par le Participant ou toute autre personne (que ce soit en raison de la négligence de l'Organisateur ou d'une violation du présent Règlement ou autrement) si une telle perte aurait pu être évitée par le Participant ou toute autre personne concernée ayant pris des mesures raisonnables ; **(iv) Dommages causés par quelqu'un d'autre**. L'Organisateur n'est pas responsable des pertes subies par le Participant ou toute autre personne causées par un tiers n'agissant pas au nom ou sous les instructions directes de l'Organisateur, ou par le Gagnant ou toute autre personne incorporant et utilisant un produit ou un service d'un tiers faisant partie du Prix (sauf en cas de négligence de l'Organisateur) ; **(v) Perte causée par des circonstances indépendantes de la volonté de l'organisateur**. L'Organisateur n'est pas responsable de toute perte subie par le Participant ou toute autre personne causée par un événement ou une circonstance échappant au contrôle raisonnable de l'Organisateur ; **(vi) Perte commerciale**. L'Organisateur n'est pas responsable de toute perte d'activité subie par le participant ou toute autre personne, telle que la perte de bénéfices ou de revenus, la perte d'économies anticipées ou la perte de clientèle ; et **(vii) l'indisponibilité des services de l'Organisateur**. L'Organisateur n'est pas responsable des pertes subies par le Participant ou toute autre personne en raison de l'indisponibilité des sites Web, des applications ou des comptes de médias sociaux de l'Organisateur.

15. **Absence d'approbation** : La Promotion n'est en aucun cas commanditée, approuvée, administrée par ou associée à une plateforme de médias sociaux ou à un tiers. Toutes les marques et autres droits de propriété intellectuelle de tiers sont reconnus. L'utilisation et la participation à des promotions par le biais de plateformes de médias sociaux sont toujours soumises aux règles, conditions et politiques de ces plateformes. En s'inscrivant à la Promotion, les participants fournissent des informations à l'Organisateur, et non à une plateforme de médias sociaux. Dans toute la mesure permise par la loi applicable, les plateformes de médias sociaux concernées ne seront pas responsables envers toute personne en relation avec ou découlant de la Promotion, quelle qu'en soit la cause, y compris pour les coûts, dépenses, dommages et autres responsabilités.
16. **Annulation et modification** : L'Organisateur se réserve le droit de modifier, suspendre ou annuler la Promotion et/ou le présent Règlement s'il le juge nécessaire ou approprié, y compris en cas de violation réelle ou anticipée de la loi applicable ou si une modification, une suspension ou une annulation est nécessaire en raison d'un événement échappant au contrôle raisonnable de l'Organisateur. En cas d'annulation, des prix pourront être attribués aux gagnants tirés au sort parmi les participations reçues avant l'annulation.
17. **Disqualification** : Sans limiter les options qui s'offrent à l'Organisateur, celui-ci se réserve le droit, à tout moment, de disqualifier toute participation ou tout participant qui, de l'avis de l'Organisateur, enfreint le présent Règlement, toutes les lois applicables, toutes les conditions générales auxquelles il fait référence dans le présent Règlement et/ou l'esprit de la Promotion.

18. **Interférence avec la Promotion :** Toute tentative d'endommager ou de saper le contenu ou le fonctionnement légitime de la Promotion est interdite et peut également constituer une violation des lois pénales et/ou civiles. L'Organisateur se réserve tous ses droits et recours pour faire face à toute violation ou violation présumée de la présente section, y compris, mais sans s'y limiter, l'exclusion de tout participant ou gagnant soupçonné d'être associé à une telle activité.
19. **Publicité :** En s'inscrivant à la Promotion, chaque participant accepte qu'en cas de victoire, l'Organisateur ait le droit (mais non l'obligation) de publier son nom (et/ou ses identifiants sur les réseaux sociaux, le cas échéant) sur les sites Web et les réseaux sociaux de l'Organisateur. Le gagnant et/ou ses invités peuvent également être invités (sans autre récompense) à participer à une publicité raisonnable en rapport avec la Promotion.
20. **Divulgaration des renseignements sur le gagnant :** En s'inscrivant à la promotion, chaque participant reconnaît qu'en cas de gain, son nom de famille et son lieu de résidence peuvent être divulgués aux personnes qui posent des questions, lorsque la loi le permet. Chaque participant peut s'opposer à ce que ses données soient mises à disposition de cette manière ou peut demander que la quantité d'informations disponibles soit réduite en contactant l'Organisateur à l'aide des coordonnées figurant à la fin du présent règlement. Dans ces circonstances, le participant accepte que l'organisateur puisse néanmoins divulguer les informations pertinentes et la participation du participant à l'autorité des normes publicitaires (et/ou à une autre autorité compétente) si nécessaire. Cela peut se produire, par exemple, lorsque l'organisateur doit prouver qu'il a attribué des prix annoncés. Pour demander la divulgation des coordonnées du gagnant, les candidats doivent stanley.marketing@sbdinc.com soumettre une demande dans les trois (3) mois suivant la fin de la période de participation. Les détails ne seront annoncés (lorsque la loi le permet) qu'après l'attribution de tous les prix.
21. **Fiscalité :** Les gagnants sont informés que le fait de gagner un prix peut avoir des conséquences fiscales. Il leur est donc conseillé de solliciter un avis fiscal indépendant avant d'accepter le prix. L'organisateur décline toute responsabilité quant aux conséquences fiscales éventuelles résultant de l'obtention d'un prix. Les participants sont en outre responsables de tous les frais qu'ils engagent en participant au concours.
22. **Données personnelles :** Les Participants reconnaissent que toutes les données personnelles traitées dans le cadre de la Promotion seront traitées conformément à l'Avis de confidentialité de l'Organisateur, disponible sur www.stanleyblackanddecker.com/privacy-policy/global-privacy-policy. Les noms du gagnant et de ses invités seront également fournis aux compagnies aériennes, hôtels, parcs à thème et autres sociétés de transport concernés afin de leur permettre d'émettre des billets et d'effectuer des réservations. Ces tiers traiteront les données personnelles conformément à leurs propres déclarations de confidentialité, qui sont disponibles sur leurs sites Web. Cliquez ici pour consulter la politique de confidentialité de l'agence de voyages externe : <https://element-london.com/element-london-privacy-policy-travel-english/>
23. **Accès à ces règles :** Tout site Web sur lequel ces règles sont publiées n'est destiné à être accessible qu'à partir du pays de publication et lorsque la loi l'autorise. L'Organisateur ne fait aucune déclaration selon laquelle les documents relatifs à la Promotion sont appropriés ou disponibles pour une utilisation dans d'autres endroits. L'accès à ces documents à partir de territoires où le contenu est illégal est strictement interdit.

24. **Résiliation et renonciation** : Si une partie de ces règles est ou devient invalide, illégale ou inapplicable, cela n'affectera pas la validité, la légalité et l'applicabilité du reste de ces règles. Le fait que l'Organisateur n'applique pas l'une des conditions du présent Règlement ne constitue pas une renonciation à cette disposition.
25. **Loi et juridiction** : La Promotion et le présent Règlement sont régis par les lois de la Belgique et tout litige découlant de celle-ci sera soumis à la juridiction exclusive des tribunaux belges et pourra également choisir de déclarer sa compétence auprès de leurs propres tribunaux locaux.
26. **Accessibilité** : Si vous rencontrez des problèmes pour accéder ou participer à cette promotion, veuillez nous contacter à l'adresse stanley.marketing@sbdinc.com Si vous souhaitez que ces conditions générales soient dans un format différent (par exemple : audio, gros caractères, braille), veuillez nous contacter et nous ferons de notre mieux pour vous les fournir.
27. **Contact** : Les demandes générales concernant la Promotion peuvent être envoyées à l'Organisateur à l'adresse suivante : stanley.marketing@sbdinc.com